

SÉANCE DU 27 AVRIL 1891.

PRÉSIDENT DE M. VANDERKINDERE,

VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 8 heures et quart.

Dépouillement du scrutin. — MM. A. Daimerics, professeur à l'Université, le docteur J.-G.-F. Riedel, ancien résident de Timor et Amboine, et le capitaine d'infanterie Roget, adjoint d'état-major, sont proclamés membres effectifs.

Ouvrages reçus. — *Balances trouvées dans les tombes des cimetières francs d'Harmignies (Hainaut), de Belvaux, de Wancennes et d'Éprave (Namur)*, par M. G. Cumont, membre effectif.

Monnaies récemment découvertes dans les cimetières francs d'Éprave (province de Namur), par le même.

La migration des symboles, par le comte Goblet d'Alviella, président de la Société.

Rapport sur les fouilles exécutées par la Société d'archéologie de Bruxelles, en 1890, par le baron Alfred de Loë, membre effectif.

Die XXI. allgemeine Versammlung der deutschen Gesellschaft für Anthropologie, zu Münster in Westfalen, den 11. bis 15. August 1890. Hommage du Professeur Dr Schaaffhausen, membre honoraire.

Sulla classificazione delle emozioni secondo la psicologia, par E. Regalia, membre correspondant.

Over zeeuwsche schedels, par Johan Sasse.

Objets du dernier âge du bronze et du premier âge du fer, découverts en Berry, avec une carte. (Offert par la Société des Antiquaires du Centre.)

Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique, 1891, n° 3.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 1891, n° 2 et 3.

L'Anthropologie, 1891, n° 2.

Revue mensuelle de l'École d'anthropologie de Paris, mars 1891.
Correspondenz Blatt der deutschen Gesellschaft für Anthropologie.
Februar u. März 1891.

Archivio per l'antropologia e la etnologia, XX^e vol., fasc. 3.

Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie,
mars 1891.

O mundo legal e judiciario, 10 avril 1891.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Congrès national des sciences médicales et naturelles. — La Société royale des sciences médicales et naturelles de Bruxelles demande l'avis de la Société d'anthropologie sur l'opportunité de fonder un Congrès national des sciences médicales et naturelles, et l'invite, le cas échéant, à désigner un délégué auprès du Comité d'organisation.

Après une courte délibération, à laquelle prennent part MM. Van Bastelaer, Dollo, Jacques, Vanderkindere et Houzé, l'assemblée décide de se rallier à la proposition de la Société des sciences médicales et naturelles, et désigne comme délégué M. le docteur Houzé.

Congrès internationaux d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques et de zoologie. — Une circulaire de la Société impériale des Amis des Sciences naturelles, d'Anthropologie et d'Ethnographie de l'Université de Moscou, annonce que les Congrès internationaux d'anthropologie préhistorique et de zoologie seront organisés par elle en 1892, et envoie les règlements de ces Congrès.

Manifestation en l'honneur de M. Stas. — A la suite d'une décision prise par la Société, le bureau a envoyé au vénérable M. Stas l'adresse suivante :

MONSIEUR,

La Société d'anthropologie de Bruxelles est heureuse de se joindre aux autres corps savants du pays et de l'étranger, et de vous présenter ses félicitations les plus sympathiques à l'occasion de votre cinquantième anniversaire comme membre de la Classe des sciences de l'Académie royale de Belgique.

Par vos beaux travaux, Monsieur, vous avez largement contribué à placer notre patrie au rang élevé qu'elle occupe dans le monde scientifique. Aussi sommes-nous fiers de pouvoir nous associer à des hommages que la dignité de votre caractère rend unanimes.

Le Secrétaire général,

D^r VICTOR JACQUES.

Le Président,

COMTE GOBLET D'ALVIELLA.

Rapport sur la situation financière de la Société. — En l'absence du Trésorier, empêché, le Secrétaire général donne lecture du rapport sur la situation financière de la Société, dont voici le résumé :

Recettes.

1° Solde créditeur fr.	684	14	
2° Cotisations des membres effectifs	1,800	»	
3° Subside du Gouvernement.	1,200	»	
TOTAL DES RECETTES. fr.	3,684	14	3,684 14

Dépenses.

1° Encaissement des quittances fr.	8	80	
2° Frais d'impression (Bulletin, circulaires)	1,593	71	
3° Planches, photographies, etc	396	02	
4° Remboursé à la Société d'archéologie pour les fouilles d'Anderlecht	60	72	
5° Loyer de la salle des collections	600	»	
6° Secrétariat	53	25	
7° Collections	18	»	
8° Divers	25	75	
TOTAL DES DÉPENSES. fr.	2,756	25	2,756 25
Encaisse (*). fr.			927 89

Après quelques observations de la part de MM. Vanderkindere et Jacques, ce rapport est approuvé.

M. JACQUES avait insisté sur l'importance qu'il y aurait, au point de vue de l'équilibre du budget, à ne point réclamer trop de planches pour illustrer les travaux qui sont présentés à la Société.

M. DELVAUX demande si, en présence du retard que subissent les publications, les travaux qui ont été déposés au secrétariat seront imprimés avant le Congrès.

(*) Le compte a été arrêté au 1^{er} janvier 1891. Il s'ensuit que les dépenses en frais d'impression, au 1^{er} mars, dépassent le chiffre indiqué et que le budget se solde en réalité sans boni.

M. V. JACQUES. — Je ne le pense pas, avec notre système de publication. Cependant je crois que, grâce à l'obligeance de notre imprimeur, M. Hayez, à laquelle nous n'avons jamais fait en vain appel, les travaux déposés pourront paraître, sous forme de tirés à part, avant la publication des fascicules qui les contiendront.

M. DELVAUX, revenant sur une observation de M. le secrétaire général, estime que la publication du *Bulletin* constitue le poste le plus important du budget. Il croit que la dépense qui résulte de nos publications doit passer avant toutes les autres; s'il y a des économies à réaliser, il semble préférable de les faire porter sur d'autres dépenses: le *Bulletin* est l'honneur de la communauté; il témoigne de notre activité, il atteste le progrès que la Société a su réaliser dans le domaine scientifique. C'est tout ce qui reste de nous quand nous disparaissions.

M. V. JACQUES, secrétaire général, répond qu'il est évident que le bureau a à cœur d'agir au mieux des intérêts de tous. Quant aux travaux de M. Delvaux, ils paraîtront, comme il l'a dit, en tirés à part, la publication de tout l'arriéré étant à peu près impossible d'ici au mois d'août.

M. DELVAUX n'a pas en vue, en formulant son interpellation, ses propres travaux, mais les publications de tous les membres de la Société.

L'incident est clos.

COMMUNICATION DE M. E. HOUZÉ.

LES FRANCS DES CIMETIÈRES DE BELGIQUE.

ÉTUDE ANTHROPOLOGIQUE.

La question des Francs est du ressort de l'histoire, de l'archéologie, de la linguistique ou mieux de la philologie et enfin de l'anthropologie.

Quoique mon étude soit purement anthropologique, je vais passer rapidement en revue les données historiques, archéologiques et philologiques.

Le nom de Franc apparaît vers 235 après J.-C.

Dans la carte dite de Peutinger se trouve le mot de *Pranci*, probablement au lieu de *Franci*. Aurélien, tribun de la VI^e légion, battit les Francs à Maguntiacum (Mayence), en 240 (Flavius

Vopiscus). D'après Orose et Eutrope, les Gaules étaient infestées d'incursions franques en 286.

Avant que le nom de Franc fût prononcé par l'histoire, un des peuples qui faisaient partie de leur confédération, occupait le Limbourg sous Tibère : c'étaient les Sicambres, Συγαμβροι.

Les Saliens, célèbres par leur prépondérance et par la loi à laquelle ils ont donné leur nom, tireraient leur dénomination de la Saale, affluent de l'Elbe. Ils occupèrent le Limbourg, appelé alors Toxandrie (Campine actuelle). Il est inutile de m'étendre davantage sur les renseignements historiques qui ont été bien résumés par M. Lagneau à l'article FRANCE (*anthropologie*), dans le *Dictionnaire de Dechambre*. Pour la Belgique, je renvoie à l'ouvrage de notre savant collègue, M. Vanderkindere : *Introduction à l'histoire des institutions de la Belgique au moyen âge, 1890*.

Quoique très succinct sur le terrain historique, je dois cependant signaler l'opinion de MM. Gantier et Kurth, qui n'ont vu, dans l'envahissement des Francs, qu'une poignée de guerriers incapables de modifier d'une manière importante nos provinces envahies. Pour M. Kurth, ce que les archéologues appellent cimetières francs serait en effet d'époque franque, mais contiendrait les restes des Belgo-Romains.

L'archéologie proteste contre cette thèse fantaisiste du professeur liégeois, et M. Van Bastelaer n'a eu qu'à citer des faits pour répondre victorieusement aux vues théoriques et absolument insoutenables de M. Kurth; nous verrons tout à l'heure que les caractères anatomiques lui donnent également un démenti formel.

Notre savant et obligeant collègue M. Bequet a bien voulu nous fournir les renseignements suivants, qui montrent les différences entre les Belgo-Romains et les Francs : l'incinération, en usage avant la conquête romaine, a continué dans le pays (province de Namur) pendant l'occupation. Près de l'antique forteresse d'Éprave, M. Bequet a trouvé un vaste cimetière dans lequel on remarquait, parmi les sépultures franques, un assez grand nombre de tombeaux à incinération appartenant à des Belgo-Romains, à côté de sépultures à inhumation; celles-ci comprenaient l'équipement complet d'un guerrier franc. Or, le cimetière d'Éprave date de la conquête, et l'on y voit nettement la transition.

Le cimetière de Samson est également de la même époque; celui de Furfooz est le plus ancien cimetière franc connu; il renfermait des ossements parfaitement conservés, qui malheureusement, dit M. Bequet, n'ont pas été recueillis. Les crânes et ossements qui

font l'objet de mon étude appartiennent à l'époque mérovingienne et, malgré cela, ils présentent des caractères qui tranchent nettement avec ceux des vaincus brachycéphales belgo-romains.

La philologie relève les traces du passage des Francs et de leur séjour; la carte toponymique publiée dans notre *Bulletin* par notre savant historien, M. Vanderkindere (*), ne peut laisser aucun doute à ce sujet. Les établissements francs sont reconnus aux terminaisons en *heim, hem, bach, beke*; dans les régions wallonnes, ces terminaisons se transforment en *in, ain, chin, becq*.

Dans la discussion qui a suivi cette importante communication, divers collègues ont insisté sur ce point, que les provinces wallonnes, si riches en cimetières francs, sont si pauvres en noms francs, tandis que les provinces flamandes, parsemées de localités à désinences franques, sont relativement si mal partagées en cimetières francs. Il est probable que la région flamande était moins peuplée et que les localités wallonnes, plus nombreuses, n'ont pas été débaptisées.

Il faut ajouter, d'après nous, que si la province de Namur et le Hainaut ont été si féconds en découvertes, c'est que là il s'est trouvé des savants infatigables qui ont fouillé avec une activité prodigieuse et dont M. Bequet a été l'âme. Dans l'arrondissement de Charleroi, M. D. Van Bastelaer a bien mérité de l'archéologie, et dans le bassin de Mons, un grand nombre de tombes ont été bien fouillées et étudiées par M. le baron A. de Loë et M. le comte de Looz.

C'est grâce à ces derniers que nous avons eu la belle série d'ossements d'Harmignies et de Spiennes.

Je reviens aux provinces flamandes, où les découvertes sont de plus en plus nombreuses. M. le baron A. de Loë a présenté, au Congrès de Charleroi de 1888, la liste des localités dans lesquelles des sépultures franques ont été signalées. Depuis cette publication, le cimetière d'Anderlecht a été découvert et, grâce à l'extrême obligeance de M. D. Van Bastelaer, je puis ajouter à la liste Winghe-Saint-Georges dans le Brabant, Neerhaeren dans le Limbourg et Renaix dans la Flandre orientale, province dans laquelle M. De Pauw me signale encore Waesmunster et Wetteren.

J'aborde maintenant l'étude anthropologique, que j'ai commencée en 1883 (†) : c'est grâce à la découverte du cimetière d'Anderlecht que

(*) Tome III, p. 39.

(†) *Les Francs de la province de Namur*, BULLETIN DE LA SOC. D'ANTHROPOLOGIE DE BRUXELLES, 1883, p. 15.

je suis arrivé à une série suffisante. Partout apparaît le même type très accentué, ici fort pur, là atténué par les croisements. L'examen anatomique démontre que les invasions franques ont eu, dans certaines parties du pays, une influence ethnique très marquée.

La comparaison des ossements francs avec ceux des époques antérieures donne le coup de grâce aux élucubrations que M. Kurth a développées au Congrès de Charleroi.

CARACTÈRES ANTHROPOMÉTRIQUES ET DESCRIPTIFS.

La série totale qui nous a servi de matériel se compose de cinquante et un sujets. Dix proviennent de la province de Namur, vingt du Hainaut et vingt du Brabant. Tous ces ossements sont parfaitement déterminés au point de vue archéologique : ils proviennent de sépultures caractérisées par le mobilier funéraire et l'équipement des Francs.

Voici la liste des crânes et des os, ainsi que des localités dont ils proviennent :

Province de Namur.

Wancennes,	}	5 crânes, nombreux os longs. Musée de la Soc. d'anthr. de Bruxelles.
Franchimont,		
Florennes,		
Achène,	}	5 crânes. Musée archéologique de Namur.
Ciney,		
Spontin,		

Hainaut.

Spiennes, 1 squelette entier. Musée de la Soc. d'anthr. de Bruxelles.	
— 1 crâne. Coll. É. Houzé.	
Harmignies, 10 crânes et os longs.	} Musée de la Soc. d'anthr. de Bruxelles.
Montignies-St-Christophe, 8 crânes et os longs.	
Élouges, 1 crâne.	

Brabant.

Anderlecht, 20 crânes et ossements nombreux. Musée de la Soc. d'anthr. de Bruxelles.

Quoique ces ossements aient été recueillis dans des localités différentes et qu'ils n'appartiennent pas à la même époque, ils présentent beaucoup d'homogénéité. On est frappé par la similitude

du type crânien et la longueur des os du membre inférieur. Toutes les séries autres que celles des Francs, que nous avons étudiées, présentent un mélange plus grand et des formes plus nombreuses.

Taille et os longs. — La mensuration des os longs nous permet de reconstituer la taille.

C'est surtout le cimetière de Wancennes qui a fourni des renseignements exacts. Là, les tombes ont été fouillées soigneusement et le sexe a été établi d'après le mobilier funéraire. Grâce à M. Bequet, un grand nombre d'os longs ont pu être mesurés.

Une série de fémurs masculins donne comme longueur moyenne 46^{cm}, 42, avec un minimum de 42^{cm}, 6 et un maximum de 54^{cm}, 8. D'autres séries, celles d'Anderlecht et d'Harmignies, concordent avec celles de Wancennes.

Le *troisième trochanter*, relevé dans toutes les séries, présente une fréquence de 40 %.

La *fosse hypotrochantérienne* a une fréquence de 23 %. La ligne âpre est généralement très prononcée et se détache nettement de la diaphyse; un bon tiers des fémurs sont énormes dans toutes leurs dimensions: tête volumineuse, grande longueur, épaisseur diaphysaire considérable.

Une série d'humérus masculins a une moyenne de longueur de 32^{cm}, 50, avec 30^{cm}, 2 comme minimum et 36^{cm}, 4 comme maximum.

La perforation olécrânienne a une proportion de 15 % à Spiennes et à Harmignies.

Plusieurs péronés sont cannelés et fortement tordus; cette torsion est postéro-interne.

En nous servant des tables de Rollet et en majorant de 4 centimètres pour l'épaisseur des parties molles, nous croyons pouvoir reconstituer la taille moyenne, qui est de 1^m, 744. *La taille des Francs était donc très élevée*, et ce que nous trouvons en Belgique confirme les résultats anthropométriques obtenus en Allemagne, en France et en Suisse, ainsi que les données fournies par l'histoire.

Crâne. — Sauf pour les Francs de la province de Namur publiés dans notre *Bulletin* en 1883, je n'ai pas pris toutes les mesures crâniennes; je me suis borné aux mesures principales qui donnent l'indice céphalique, l'indice nasal, l'indice facial supérieur et l'indice orbitaire. J'ai relevé en outre quelques caractères descriptifs en notant la proportion pour cent.

Le *diamètre antéro-postérieur maximum* varie très peu dans les différentes séries; il est de :

- 183 millimètres dans la province de Namur.
- 186 — dans le Hainaut.
- 187 — dans le Brabant. ✓

L'écart est de 178 à 198.

Le *diamètre transversal maximum moyen* est de :

- 139 millimètres dans la province de Namur. ✓
- 136 — dans le Hainaut.
- 138 — dans le Brabant.

On voit, par l'accroissement des deux diamètres, que les Francs d'Anderlecht sont postérieurs aux autres et plus mélangés avec l'élément brachycéphale.

Voici les *indices céphaliques moyens* des diverses séries :

Spiennes.	73,77	} Hainaut.
Élouges	73,08	
Harmignies	72,87	
Montignies-St-Christophe	75,10	
Wancennes,	} 76,70. — Province de Namur.	
Franchimont,		
Florennes,		
Achène,		
Ciney,		
Spontin,		
Anderlecht, 76,87. — Brabant.		

L'inspection du tableau montre que les Francs des premières invasions étaient dolichocéphales et qu'ils sont arrivés à la sous-dolichocéphalie par le métissage.

Si nous comparons les Francs de Belgique avec ceux des pays voisins, nous trouvons que les Mérovingiens de Chelles et de Champlieu étudiés par Broca ont un indice céphalique de 76,36; les Francs de Liverdun (Lorraine) publiés par notre savant correspondant, M. R. Collignon, ont un indice moyen de 76,52. Ces deux séries sont à peu près identiques à celles de la province de Namur et du Brabant.

Les Francs du Hainaut se rapprochent, au contraire, des Francs de Camburg, qui ont un indice de 73,7 (Virchow), et des séries de la Seine-Inférieure, 73,54, et du Boulonnais, 71,28, publiées par un des plus dignes représentants de l'anthropologie française, M. E. Hamy, de l'Institut.

L'étude comparée des diverses séries de Francs ainsi que la décomposition des séries prouvent que la dolichocéphalie diminue à mesure que l'on s'éloigne du foyer germanique.

Les Francs de Belgique sont restés plus purs que ceux qui sont arrivés vers le centre de la France, où ils ont été promptement noyés par les brachycéphales.

C'est la série d'Anderlecht qui, en Belgique, présente le plus de mélange, et nous la considérons comme postérieure à celles du Hainaut et même à celles de la province de Namur. Nous demandons aux archéologues présents à la séance de vouloir bien nous dire si le mobilier funéraire donne également aux Francs d'Anderlecht une date archéologique postérieure.

Je passe à l'*indice nasal* dont les mesures comparatives donnent les nombres suivants :

Hauteur nasale.

NAMUR.			HAINAUT.			BRABANT.		
Min.	Max.	Moy.	Min.	Max.	Moy.	Min.	Max.	Moy.
50	59	53,60	44	58	52,33	44	57	49,66

Largeur maxima des narines.

NAMUR.			HAINAUT.			BRABANT.		
Min.	Max.	Moy.	Min.	Max.	Moy.	Min.	Max.	Moy.
22	25	23,60	22	26	24,5	20	30	23,41

La comparaison des deux diamètres dans les trois séries montre que la hauteur nasale diminue chez les Francs d'Anderlecht (Brabant) par le métissage avec l'élément brachycéphale mésorrhinien, tandis que la largeur nasale varie peu.

L'indice nasal est de :

Spiennes	39,65	} Hainaut.
Harmignies	46,81	
Wancennes, Franchimont, Florennes,)	44,11. —	Province de Namur.
Anderlecht,)	47,14. —	Brabant.

Les différences sont dues au nombre très restreint de certaines séries, mais, dans toutes cependant, la leptorrhinie ainsi que la saillie des os nasaux sont frappantes.

Dans mon travail sur *l'Indice nasal en Belgique* (BULL. DE LA SOC. D'ANTHR. DE BRUXELLES, 1888), j'ai déjà insisté sur la leptorrhinie des

Francs de Belgique, que j'ai comparés aux Francs de Chelles et de Champlieu, mésorrhiniens d'après Broca; celui-ci croyait que le type mésorrhinien avait été importé par les Francs. C'est absolument le contraire : quand les hordes franques ont fait irruption dans les Gaules, elles se sont enfoncées dans des populations mésorrhiniennes ou d'une leptorrhinie confinant à l'indice mésorrhinien. La mésorrhinie constatée par Broca chez les Mérovingiens de l'Ile-de-France prouve qu'ils étaient déjà fort altérés par les croisements. Dans le nord des Gaules, dans toutes les régions où de proche en proche arrivaient de nouveaux essaims d'invasisseurs, la leptorrhinie apparaît d'autant plus accusée qu'on se rapproche du Rhin.

Dans la Seine-Inférieure, M. E. Hamy a trouvé chez les Mérovingiens des caractères plus purs. En Belgique, la leptorrhinie existe dans toutes les séries étudiées, mais diminue notablement à Anderlecht, qui est la station la plus récente. La mésorrhinie est donc un caractère de croisement avec les occupants antérieurs. Je rappelle qu'à Furfooz les indices étaient franchement mésorrhiniens (55,55 et 49,97); les néolithiques d'Hastière étaient mésorrhiniens également (indice nasal moyen, 51,64).

Dans le Brabant, où les Francs d'Anderlecht sont fort mélangés parce qu'ils appartiennent à une époque postérieure, l'indice nasal actuel est de 48,80 (Bruxellois du Sablon du Dr Jacques). Malgré le mélange constaté chez les Francs d'Anderlecht, si nous analysons la série, nous trouvons encore :

66 % de leptorrhiniens.
10 % de mésorrhiniens.
30 % de platyrrhiniens.

Chez les Limbourgeois actuels qui, de tous les Belges, présentent la parenté la plus étroite avec le type germanique, j'ai trouvé un indice nasal de 45,47, et il y a encore chez eux :

61,10 % de leptorrhiniens.
33,33 % de mésorrhiniens.
5,57 % de platyrrhiniens.

Les mesures relevées et les comparaisons prémentionnées prouvent que *les Francs étaient franchement leptorrhiniens*.

Nous attachons une importance beaucoup moindre aux deux indices que nous allons donner.

L'*indice facial supérieur* est le seul qui ait pu être pris, car la plupart des crânes n'avaient pas de mandibule. L'*indice facial total*

aurait mieux exprimé la réalité. La hauteur totale donne à la face germanique l'allongement caractéristique.

L'indice facial supérieur $\left(\frac{\text{Hauteur ophryo-alvéolaire} \times 100}{\text{Largeur bizygomatique max.}} \right)$ est de :

69,85	{	Wancennes, Franchimont, Florennes.	↓
66,35		— Harmignies.	
61,71		— Anderlecht.	

Nous constatons que les Francs d'Anderlecht sont ceux qui ont la face la plus courte; chez les Francs de la province de Namur, la face est haute.

Nous signalons plus bas la hauteur de la mandibule qui, jointe à la hauteur ophryo-alvéolaire, nous autorise à conclure que *les Francs avaient la face très allongée*, ce qui concorde avec toutes les données de l'histoire.

Pour l'*indice orbitaire*, les diverses séries présentent des écarts assez grands :

Wancennes,	}	85,45.
Franchimont,		
Florennes,		
Harmignies,		89,00.
Anderlecht,		81,28.

Chez les Francs d'Anderlecht, le métissage est accusé par la différence de 73,17 minimum à 94,44 maximum.

La *capacité crânienne* n'a pu être prise que sur deux crânes à cause de la fragilité de la plupart d'entre eux. Le cubage a été fait d'après la méthode de Broca et contrôlé au moyen du crâne-étalon cubé au laboratoire d'anthropologie de Paris par notre savant et obligeant collègue, M. le professeur Manouvrier.

Un crâne de Spiennes cube	1550 cc
Un de Wancennes	1519 cc

Ces deux crânes, comme ceux que nous n'avons pu mesurer, sont capaces, mais c'est au développement énorme de la région pariéto-occipitale qu'ils doivent leur grande capacité. La région antérieure est peu développée et le front est généralement fuyant.

La *projection faciale* est grande. Sur un crâne de Wancennes, elle atteint 25 millimètres. La *projection postérieure* est de 100 millimètres et est en relation avec la saillie considérable de

l'occipital. Quant à la *projection cranienne antérieure*, elle est de 73 millimètres. La glabelle est saillante; elle n'est peu marquée que sur 27 %.

Le *prognathisme* est très accusé; il est général, mais c'est cependant la région alvéolo-sous-nasale qui est la plus projetée en avant.

Les Francs du Hainaut et de la province de Namur ont 80 % de prognathes; ceux d'Anderlecht (Brabant), plus mélangés, n'en ont que 65 %.

Le prognathisme est également dentaire; les incisives sont obliques en avant aux deux maxillaires dans la moitié des crânes.

La *mandibule* est élevée et le menton accusé, parfois fort saillant. Nous avons dit plus haut que c'est surtout au diamètre vertical du maxillaire inférieur que la face doit son allongement.

La *suture métopique* se présente dans la proportion de 10 % dans toutes les séries.

Ce qui est absolument caractéristique chez les Francs, c'est la *saillie énorme de l'écaille occipitale*, saillie qui persiste chez les Flamands et qui les différencie si nettement du type wallon, dont l'occiput est aplati.

Souvent l'écaille déborde les pariétaux sur une grande étendue de la suture lambdoïde.

Dans le Hainaut et la province de Namur, 90 % ont l'occiput saillant; le mélange avec les brachycéphales fait tomber la proportion à 70 % chez les Francs du Brabant (Anderlecht).

Avant de récapituler les caractères à assigner au type franc, je dois signaler quelques anomalies que j'ai constatées.

C'est surtout sur les crânes d'Anderlecht que j'ai relevé la *plagiocéphalie posthume*. A Harmignies, les os étaient mieux conservés et le tassement du terrain n'a produit que peu d'altération.

La série d'Anderlecht m'a fourni un scaphocéphale dont l'indice céphalique tombe à 60,97.

Dans la province de Namur, le n° 1 de Wancennes présente, au milieu du basion, un tubercule odontoïde résultant de l'ossification du ligament moyen qui unit l'apophyse odontoïde de l'axis au bord antérieur du trou occipital. J'ai appelé ce tubercule *basio-odontoïdien* (*Bulletin de la Soc. d'antr. de Bruxelles*, 1886-87, p. 303).

Le même crâne a six incisives inférieures (M. P. Albrecht).

Un crâne de Montignies-St-Christophe présente en avant du basion une apophyse hémilatérale.

Telles sont, très succinctement, les particularités les plus remarquables qu'offrent nos crânes.

Le tableau suivant donne toutes les mesures relevées sur le Franc de Spiennes, recueilli lors de l'excursion de la Société en 1883. Le squelette entier a pu être reconstitué par M. De Pauw. Il peut être considéré comme le type moyen de toutes nos séries :

FRANC DE SPIENNES.

<i>Mesures et indices craniens.</i>		<i>Mesures et indices de la face et de la mandibule.</i>		
Diamètres	Antéro-postérieur maximum	190	Largeur bizygomatique	128
	Transverse maximum	142	Hauteur ophryo-alvéolaire	95
	Basilo-bregmatique	136	— ophryo-mentonnaire	
	Frontal minimum	95	— naso-spinale	58
Trou occipital	Longueur	38	Largeur maxima des narines	23
	Largeur	34	Hauteur de l'orbite	33
Courbes	Sous-cérébrale	20	Largeur —	40
	Frontale totale	138	Longueur palatine	50
	Pariétale	115	Largeur palatine	45
	Lambda-iniaque	57	Angle facial ophryo-spinal	68.5°
	Inio-opisthiaque	77	— ophryo-alvéolaire	60°
	Fronto-occipitale totale	387	Indice facial	74.14
	Préauriculaire	255	— nasal	39.65
	Postauriculaire	270	— orbitaire	82.50
Sus-auriculaire	300	Ligne bicondylienne	117	
Circonférence horizontale max.	525	— bigoniaque	101	
Projections	Faciale	23	Corde gonio-mentonnaire	87
	Antérieure	84	— condylo-coronoidienne	40
	Postérieure	100	Ligne gonio-condylienne	71
Cubage	1550c.c.	Courbe bigoniaque	190	
Indice céphalique	74.73	Ligne bimentonnaire	50	
Indice frontal	66.90	Hauteur symphysienne	36	
Indice vertical	$\frac{\text{Hauteur}}{\text{Longueur}}$	71.57	Angle mandibulaire	126°
	— $\frac{\text{Hauteur}}{\text{Largeur}}$	95.77	— symphysien	67°
Indice trou occipital	89.47			

Os longs.

Taille approximative. Squelette dans la tombe	1 ^m 74
Longueur fémur absolue	512 ^{mm}
— fémur	508
— tibia	427
Diamètre bisiliaque maximum	258
Longueur cubitus	302

Tous les caractères que nous avons relevés, la proportion pour cent assignée à chaque particularité, nous permettent de dire que les Francs de Belgique présentent plus d'homogénéité que toutes les autres séries que nous avons examinées. Le type qui résulte de notre étude, et que le Franc de Spiennes résume, est caractérisé par une taille élevée, la dolichocéphalie, la leptorrhinie, la face allongée, le prognathisme général, mais surtout sous-nasal, souvent dentaire. Ce qui est typique, c'est l'énorme saillie de l'occipital.

Nous pouvons ajouter à ces caractères que les Francs étaient blonds et avaient les yeux bleus; tous les historiens l'ont dit et les statistiques anthropologiques ont pu vérifier l'exactitude des anciennes descriptions en s'appuyant sur la fréquence de ces caractères dans les régions foncièrement germaniques.

Ce type grand, blond et dolichocéphale a reçu des dénominations diverses qui ont suscité des discussions stériles. Au Congrès de Liège de 1890, j'ai proposé de renoncer aux noms qui divisent les historiens et les anthropologistes, et d'adopter une dénomination géographique rappelant le nom de la première localité où le type a fait son apparition.

En faisant cette proposition, je n'ai fait que suivre l'exemple inauguré par MM. de Quatrefages et Hamy dans les *Crania ethnica*.

Hallstadt est une station archéologique où la transition du bronze au fer a été constatée nettement. Cette localité des Alpes autrichiennes possède d'abondantes mines de sel et se trouve sur l'une des routes principales entre l'Italie et la Baltique. Plus de mille tombes ont été fouillées, et les squelettes présentent une taille élevée, un crâne dolichocéphale, une protubérance occipitale accentuée, enfin tous les caractères assignés plus haut au type franc.

J'ai donc proposé d'appeler désormais le type grand, blond et dolichocéphale, *type de Hallstadt*. Cette dénomination a été adoptée unanimement au Congrès de Liège.

Je citerai surtout l'adhésion de deux savants, celle de M. Hamy qui nous présidait et qui a résumé le débat d'une manière claire, et celle de M. Vanderkindere, avec lequel je me félicite d'être d'accord, après les discussions antérieures qui reposaient plutôt sur la terminologie.

A ce type de Hallstadt appartiennent les envahisseurs que l'histoire signala sous des noms divers, à des époques différentes et dans des régions multiples.

Nous le voyons peint sur les monuments de l'antique Égypte ; Homère nous le décrit chez les Hellènes. Les Gaulois des premières invasions, les Belges de César, les Suèves d'Arioviste, les Galates du temple de Delphes, les Germains, tous relèvent du type de Hallstadt, comme les Lombards, les Francs, les Goths.

M. Hamy a fait ressortir les ressemblances étroites des Gaulois de Bourgogne et des Francs saliens.

M. A. von Friedereich a trouvé dans le tumulus de Minsleben (Saxe prussienne) des crânes tout à fait semblables à ceux des Gaulois de la Marne et des Vosges.

Je répéterai encore les synonymes nombreux que les historiens et les anthropologistes ont employés.

Amédée Thierry et William Edwards donnaient au type grand et blond le nom de Kymris.

Broca et la plupart des anthropologistes français les appellent Gaulois. C'est le type germanique de Hölder, le type de Bel-Air de His et Rüttimeyer ; Lenhossek et, après lui, M. le baron de Baye englobent tous les envahisseurs blonds sous le nom de Barbares de l'époque des migrations ; Davis et Thurnam les appellent Anglo-Saxons.

M. Kollmann adopte une dénomination anatomique et appelle dolichocéphales leptoprosopes tous les peuples qui présentent les particularités assignées au type de Hallstadt, qui se retrouve également dans les Reihengraeber.

Dans la Belgique actuelle, nous retrouvons le type de Hallstadt dans toutes les parties du pays, mais ses représentants sont beaucoup plus nombreux chez les Flamands que chez les Wallons ; ceux-ci relèvent du type brun brachycéphale qui prédomine en France et dans toute l'Europe centrale.

Bibliographie.

VAN DESSEL, *Topographie des voies romaines de la Belgique. — Statistique archéologique et bibliographique.*

Bulletin de l'Académie royale de Belgique : GALESLOOT, SCHAYES, etc.

Bulletin de la Commission royale des monuments.

Annales du Cercle archéologique d'Enghien.

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, M. HAGEMANS.

Annales de la Société archéologique de Namur, communications nombreuses de

M. BEQUET.

Annales du Cercle archéologique de Mons.

Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles.

Bulletin de la Société d'archéologie de Bruxelles.

Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi.

M. VAN BASTELAER, *Les cimetières francs de l'arrondissement de Charleroi.*

M. le BARON A. DE LOË, *Liste des localités où des sépultures franques ont été découvertes.*

M. L. VANDERKINDERE, *Introduction à l'histoire des institutions de la Belgique au moyen âge, 1890.*

DISCUSSION.

M. VAN BASTELAER. — Il est évident, comme l'a fait observer M. Houzé, que le type franc doit se retrouver plus pur dans les Flandres que dans la partie méridionale du pays. En effet, dans le pays flamand, les Francs se sont établis en toute liberté, tandis qu'ils se sont mélangés dans le Hainaut et la province de Namur avec la population gallo-romaine.

A propos d'Anderlecht, je vous donnerai mon avis sur l'âge de ce cimetière. En examinant les objets qui ont été recueillis, les bijoux, les boucles non damasquinées d'argent, ciselées, représentant des animaux fantastiques, les vases plus ornés que ceux que nous avons récoltés dans les cimetières de l'arrondissement de Charleroi, l'ornementation plus récente des vases, il me semble que l'on peut, à première vue, rapporter ce cimetière à la même époque que celui d'Harmignies, c'est-à-dire au VI^e ou au VII^e siècle. Beaucoup de cimetières de la province de Namur et de l'arrondissement de Charleroi sont aussi antérieurs à celui d'Anderlecht.

M. DELVAUX. — Si nous avons bien saisi l'exposé de notre collègue, M. Houzé, dans sa remarquable étude anthropologique sur les Franks de Belgique, n'a porté ses investigations que sur les cimetières à inhumation. Or, Tacite nous apprend que les Germains pratiquaient précisément l'incinération (*). Pauvres, de mœurs simples, les Germains ne déployaient aucune pompe dans ces cérémonies. On ne brûlait ni parfums, ni vêtements. Les armes et le cheval du chef étaient parfois livrés aux flammes. Les femmes avaient le droit de pleurer, les hommes le devoir de se souvenir.

(*) TACITE, *Germania*, XXVII : « Funerum nulla ambitio : id solum observetur, »
» ut corpora clarorum virorum certis lignis cremantur. Struem rogi nec vestibus, nec
» odoribus cumulant sua cuique arma, quorundam igni et equus adjicitur. Sepul-
» crum cespes erigit : monumentorum arduum et operosum honorem, ut gravem
» defunctis, aspernantur ; lamenta ac lacrymas cito dolorem et tristitiam tarde, ponunt :
» feminis lugere honestum est, viris meminisse. »

L'historien ajoute immédiatement ⁽¹⁾ que ce qu'il vient de décrire s'applique à *tous* les Germains : il entre ensuite dans les particularités qui distinguent les usages de certaines tribus.

Vers l'an 98 ⁽²⁾, les Germains, les Franks incinéraient donc leurs morts.

En traversant le Rhin ⁽³⁾ pour venir s'établir sur notre terre, les Franks n'ont pas abandonné instantanément les vieilles coutumes de la Germanie ; ils sont restés pauvres et d'autant plus attachés à leurs usages qu'ils les retrouvaient pratiqués par leurs frères, les Germains établis antérieurement en Belgique, par les Nerviens, entre autres, qui repoussaient obstinément les marchands étrangers et la civilisation gallo-romaine.

Les colons franks pauvres transportés en Flandre, auxquels l'administration romaine fournissait le premier établissement dans les *arva vacua* et quelque bétail, ne songeaient guère à inhumer avec les morts des armes damasquinées, des bijoux que ceux-ci n'avaient jamais possédés de leur vivant.

Les Franks du groupe le plus important, établis avec leurs troupeaux, de l'assentiment des empereurs ⁽⁴⁾, dans la Toxandrie, avaient-ils, ceux-là, adopté l'inhumation ? Pas davantage.

Les faits sont bien connus, le lieu de leur séjour est désigné d'une manière précise par les panégyristes, les historiographes du temps, ceux du moyen âge. S'il est une contrée propre à éclairer d'une façon décisive la question qui nous occupe, n'est-ce pas celle où la masse principale de la nation, avec ses chefs, a vécu, s'est développée, et d'où sont sorties les bandes qui, après avoir traversé la Forêt charbonnière, ont conquis la Gaule ?

Le lieu de ce long séjour des Franks en Belgique n'est autre, comme on sait, que cette partie de la vallée du Démer, à large bande de prairies alluviales, abondante en eaux vives, abritée au nord par des collines boisées, qui s'étend de Hasselt à Sichem, et où paissaient leurs innombrables troupeaux. Cette région, signalée par les auteurs, est mieux encore précisée par l'anthropologie : c'est là que nous avons retrouvé et que chacun peut aujourd'hui encore

⁽¹⁾ TACITE, *Op. cit.*, XXVIII : « Hæc in commune de *omnium Germanorum* origine » ac moribus accepimus : nunc singularum gentium instituta ritusque, quatenus » differant, expediám. »

⁽²⁾ Tacite paraît avoir écrit la *Germania* l'an de Rome DCCCLI, en 98 de notre ère.

⁽³⁾ Les premiers Franks signalés comme ayant traversé le Rhin sont les Sicambres. Vid. C.-J. CÆSARIS, *Commentarii de bello Gallico*, lib. VI, § XXXV.

⁽⁴⁾ AMMIANI MARCELLINI, *Rerum gestarum*, lib. XVII, § VIII.

observer le type frank dans toute sa pureté : avec sa haute stature, sa dolichocéphalie prononcée, la protubérance occipitale si caractéristique, les yeux bleus et les cheveux blond de lin.

Les traditions qui se sont perpétuées ici dans la mémoire des descendants de la race franque font revivre les commencements de leur histoire : on voit se mouvoir les personnages et nous assistons, pour ainsi dire, aux événements importants qui ont marqué leur séjour, tandis que la toponomastique nous montre tous ces lieux avec les appellations franques que les siècles ont été impuissants à effacer.

Vranckryck, le *regnum Francorum*, le domaine des Franks, se voit souvent répété, comme il l'est d'ailleurs en Flandre. Le *Konincryck*, la résidence, le domaine du chef, la ferme royale ⁽¹⁾; *Malberg*, la plaine où l'on élevait les chefs de guerre sur le bouclier; *het Fransbrouck* ⁽²⁾, les prairies des Franks; *de Seelbenden*, *id est prata salica*; *Seleheim*, *quod est Saliorum domicilium*, Zeelhem, etc.

Or, dans l'étendue de cette région où tout rappelle, comme s'il datait d'hier, le long séjour des Franks, on ne rencontre que des sépultures à incinération. Les urnes, fort simples, à pâte épaisse, grossière, mal cuite, ne renferment que des cendres, des ossements à moitié calcinés, rarement de très petits objets en bronze, et l'on trouve parfois, en les dégageant avec précaution, des traces jaune rougeâtre de limonite pulvérulente, seul reste des armes déposées avec le mort.

Chaque parcelle de bois dérodée pour être livrée à la culture en fait découvrir ; bien qu'on les ait détruites par milliers, on en ren-

⁽¹⁾ « Ego quidem..... rex elevatum crediderim in campo *Vranckryck*; Halen » inter Hercam, inque illo admodum prædiolo regni *het Konincryck* dicto, ubi » anno MDCXXII effossæ sunt urnæ cinerum et ossium, ex adverso sacelli Doncani, » haud procul a portis Halensibus. » WENDELIN, *Leges salicæ illustratæ*, Antw., 1640. cap. XI.

La résidence royale fut transportée ultérieurement *ad Hercam*, à Herck-la-Ville, de Donck où elle était primitivement. (Donck, *donck*? L. VANDERKINDERE, *Introduction à l'histoire*, etc., p. 103, in-8°. Bruxelles, 1890.)

⁽²⁾ « Habemus omnino circa Tameram nomina illustria, quibus admonemur novam » seu minorem Franciam his oris coepisse indigitari : nam inter Halen et Hercam » magnus est campus *Vranckryck*. et circa Hasseletum ora est cui item *Vran ryck* est » nomen, interque hæc ad fluvium Tameram pascua, inter istum Tameram et emis- » sariam *de Laeck* jacentia, vocantur *het Fransbrouck*, id est pascua francica, sub » territorio quidem nunc Lumpneusi parochia tamen Hercana sive Capellania Schu- » lensi : et infra sequuntur *de Seelbenden*, id est prata salica : post quæ deinde » sequitur vicus *Saleheim*, quod est Saliorum domicilium, comitatus olim præno- » bilis. » VOECHT, *De comitatu Lossensi in Tungria et Taxandria*, apud Ghes- » quière, *Acta SS. Belg. selecta*, t. 1, p. 303.

contre encore tous les jours un grand nombre, et les campagnards connaissent si bien la pauvreté du mobilier de ces sépultures qu'ils ne prennent jamais la peine de recueillir ces vases ou d'en tamiser le contenu : ils les brisent d'un coup de bêche et en éparpillent le résidu à la surface. Toute la Campine limbourgeoise était jadis couverte de ces urnes, enfouies à une faible profondeur ⁽¹⁾. D'autres sont d'une époque plus ancienne; ces dernières renferment des objets en bronze, en verre, en silex ; nous n'entendons pas nous en occuper pour l'instant.

De sépulture à inhumation, pas une seule. On a signalé à Schaffen, il est vrai, une exception; c'est tout. Est-ce assez significatif, est-ce assez concluant?

D'après les faits observés, la crémation a continué à être pratiquée par les Franks jusqu'au IV^e siècle ⁽²⁾. et ce n'est qu'à cette époque, lors de la conquête de la Gaule, que les vainqueurs ont adopté l'inhumation somptueuse ⁽³⁾, les mœurs, la civilisation des vaincus, et jusqu'à leurs dieux.

En ce qui concerne Hallstadt, nous avons éprouvé une certaine surprise en entendant un anthropologiste aussi autorisé que l'est notre collègue proposer de considérer le type qu'on a trouvé dans le cimetière de cette station comme frank. Si nos souvenirs nous servent bien, on a constaté à Hallstadt l'existence de sépultures datant de *diverses* époques et indiquant la présence de *plusieurs* races ⁽⁴⁾, de deux tout au moins. D'ailleurs, Hallstadt est en dehors des limites de l'ancienne Germanie, dans la Norique ⁽⁵⁾.

⁽¹⁾ La moyenne, cent fois observée par nous, est de 0^m,33. Rien ne révèle d'ordinaire à la surface l'existence de la sépulture : parfois elle est recouverte d'un petit tumulus de 2^m,50 de diamètre, « *cespes erigit* ».

⁽²⁾ C'est également l'opinion de SCHAYES, *La Belgique et les Pays-Bas, etc.*, t. I, p. 302, édit. 1859.

⁽³⁾ C.-J. CÆSARIS, *Op. cit.*, lib. VI, § XIX. « Funera sunt pro cultu Gallorum » magna et sumptuosa, etc. »

⁽⁴⁾ Ed. F. VON SACKEN, *Das grabfeld von Hallstatt und dessen Alterthümer*, in-4^o, 26 pl. Vienne, 1868.

Sur un millier de tombes explorées, la moitié offraient des sépultures à incinération, treize à incinération partielle, le reste à inhumation. Ce cimetière (du X^e au V^e siècle avant notre ère) renferme un ensemble de types observés en Suisse, dans l'Allemagne méridionale, la France, l'Italie septentrionale, etc. Bronzes de style archaïque et transition. Vid. *Matériaux*, I, p. 211; II, p. 233; III, p. 155; IV, p. 294; XIII, pp. 469, 545 et pl., etc.

⁽⁵⁾ Nous considérons la vallée du Danube comme la limite méridionale de la Germanie.

Nous avons tenu à relever l'erreur dans laquelle on tombe généralement en attribuant aux essaims franks des premiers siècles de notre ère les sépultures à inhumation, alors que, comme le démontrent les faits et ainsi que l'affirme le plus exact et le plus grand des historiens, ils incinéraient sans faste leurs morts.

Au cours de nos levés géologiques en Flandre, nous avons constaté l'existence de sépultures à incinération, absolument identiques à celles de la Campine; nous les attribuons aux colons franks. Dans un travail publié au *Bulletin* de la Société (¹), nous nous sommes borné à annoncer incidemment cette découverte. Nous nous proposons de poursuivre nos investigations, et nous espérons recueillir, au fur et à mesure de l'avancement de nos levés, de nouveaux éléments d'étude, que nous publierons à notre heure, lorsqu'ils offriront un ensemble complet, ne recherchant aucunement à faire prévaloir nos opinions personnelles, mais uniquement appliqué à dégager la vérité.

M. Houzé. — M. Delvaux a fait porter ses observations sur deux points principaux : sur le mode de sépulture, d'une part, et sur le nom de type de Hallstadt que j'ai proposé.

Sur le premier point, comme nous devrions nous placer exclusivement sur le terrain archéologique, je me déclare tout à fait incompetent : j'accepte donc les données et les dates des archéologues. Quant à Hallstadt, je n'ai pas dit que Hallstadt fût un cimetière franc; mais j'ai demandé de rapporter les dénominations relatives à la race germanique à un nom géographique, comme on l'a fait pour les autres races. J'ai proposé Hallstadt pour désigner ce type de race. Hallstadt n'est pas, au premier âge du fer, peuplé par des Franks, mais les squelettes qu'on y a trouvés présentent les mêmes caractères anthropologiques que les Francs.

M. DELVAUX. — Nous remercions M. Houzé de sa réponse; elle nous donne tous les apaisements : nous sommes heureux, ce qui n'advient guère, d'avoir mal compris. Puisque nous avons la parole, nous ajouterons une observation. Il ne nous paraît nullement démontré que Hallstadt représente, bien que plusieurs auteurs l'aient avancé, le premier âge du fer. Dans le premier âge du fer, ce métal, difficile à traiter, était rare; il servait même d'ornement comme les autres métaux précieux. Divers objets, entre autres les épées en fer du

(¹) E. DELVAUX, *Essai d'une carte anthropologique préhistorique*, p. 47, en note. Bruxelles, 1887, in-8°, avec pl.

cimetière d'Hallstadt que nous avons vues, accusent une perfection de travail qui nous paraît incompatible avec l'opinion préconisée.

M. CUMONT. — Il est certain que, longtemps avant les Francs, il y avait en Belgique des peuples de race germanique. César dit d'une façon bien nette et précise que les Nerviens, les Éburons étaient des Germains. Ce sont sans doute ces peuples qui ont importé les procédés de crémation en usage de l'autre côté du Rhin. Mais les Francs, qui sont arrivés au IV^e et au V^e siècle, avaient déjà la coutume d'inhumer leurs morts.

En général, les cimetières francs sont bien datés par la numismatique. C'est ainsi qu'à Éprave plusieurs cimetières ont pu être rapportés aux V^e, VI^e et VII^e siècles. Harmignies appartient au VI^e siècle, mais s'étend jusqu'au VII^e siècle. A Anderlecht, on n'a, à ma connaissance, recueilli aucune pièce de monnaie, sauf un tricus de Tibère. Mais il ne faut guère attacher d'importance à cette trouvaille restée isolée : les tricus d'or avaient trop de valeur pour qu'on les eût gaspillés, et on les conservait longtemps dans les familles comme des objets précieux. Ainsi on n'en a trouvé qu'un seul à Éprave. Le Tibère d'Anderlecht paraît avoir été renfermé dans une sorte d'aumônière, dont on a retrouvé le fermoir de fer.

M. DE MUNCK. — Je puis ajouter à ce qui a été dit du cimetière d'Anderlecht que, pendant nos fouilles, nous avons nettement observé deux couches de terre superposées : la partie supérieure était remplie de débris romains ; au-dessous, il y avait du limon en place. Les tombes n'étaient souvent creusées que dans la couche à débris romains, mais quelquefois aussi les tombes étaient creusées dans la couche inférieure et, dans ce cas, elles étaient remblayées par des terres venant de la couche supérieure.

M. CUMONT. — J'ajouterai que c'étaient les plus riches qui avaient droit à l'inhumation la plus profonde.

M. VAN BASTELÀER. — Notre honorable collègue, M. Delvaux, vient de nous décrire trois catégories de tombes bien distinctes, fort communes dans le Limbourg, et dont M. C. Bamps, de Hasselt, s'est occupé. M. Delvaux a rencontré les mêmes sépultures jusque sur le territoire des Flandres. On les retrouve dans le Limbourg hollandais.

Ces sépultures, nous dit notre collègue, sont à incinération ; les unes ne renferment que des silex taillés sans trace de métaux, les autres, du bronze, mais jamais de fer, et les troisièmes, des objets de bronze mêlés aux objets de fer.

Il vient de nous refaire la description qu'il en a donnée dans une de ses publications, et il nous a de nouveau affirmé, avec M. Bamps, qu'il s'agit de *tombes franques*.

La position que j'ai prise dans la question franque ne me permet pas de laisser passer ces assertions sans vous soumettre quelques observations.

Ces trois espèces de tombes n'ont absolument rien de commun avec les tombes franques du pays de Namur, du Hainaut et du nord de la France, tombes que les savants regardent comme les types des sépultures franques. Ces sépultures renferment toutes des cadavres inhumés, mais jamais le produit de la crémation. Le mobilier en est tellement caractéristique qu'il suffit d'en voir un ou deux objets, pour en diagnostiquer à coup sûr la nature.

Les armes, les ornements, etc., sont tout à fait caractéristiques et diffèrent essentiellement de ceux que nous décrit M. Delvaux. Les vases notamment, au lieu d'être nos urnules franques de petites dimensions, de *forme biconique, à panse anguleuse, à épaulement couvert d'ornements spéciaux faits à la roulette*, ont, dans la Campine, dans le Limbourg comme dans la Flandre, des urnes à incinération beaucoup plus grandes, de forme et de cachet tout autres, arrondies, sphéroïdales, sans ornements imprimés ou portant quelques ornements en rayures très simples, un peu analogues à l'ornementation des vases gaulois.

Rien dans tout cela ne rappelle donc les cimetières qui ont, depuis quelques années, le privilège d'animer les discussions savantes autour de la question franque en Belgique.

La première catégorie des sépultures dont on vient de parler, doit évidemment se rapporter à l'époque de la pierre polie; la seconde, à l'âge du bronze; la troisième, au premier âge du fer.

Quant à la nationalité, il s'agit, selon nous, de tribus germaniques anciennes, et l'on pourrait peut-être y voir les restes de nos tribus belges: *Éburons, Ménapiens, Attuatiques*, etc., *d'origine germanique*, au dire de César et d'autres auteurs ⁽¹⁾.

(1) Voir, sur ce qui précède, nos mémoires intitulés: 1° *La tombe de Bernissart*, dans les ANNALES DU CERCLE ARCHÉOLOGIQUE DE MONS, t. XVI (1880), pp. 7-12; 2° *La question franque devant le Congrès de Charleroi*, pp. 51-52; 3° *Villa belgo-romaine et cimetières francs de Thirimont*, dans DOCUMENTS ET RAPPORTS DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CHARLEROI, t. XVII, pp. 378-382.

Voir aussi ces publications dans nos Mémoires archéologiques, t. II et t. V.

M. DELVAUX. — Ayant habité pendant plusieurs années le Limbourg, nous croyons connaître aussi bien que personne les sépultures de cette région. Nous exposons précisément, avant la séance, à M. Van Bastelaer, ce fait, pour nous hors de conteste, que les sépultures à incinération de la Campine sont loin d'être du même âge, comme on paraît disposé à le croire. C'est verser également dans une grave erreur que d'affirmer que tous les vases à incinération « sont les mêmes ». Ils diffèrent par tous les caractères, par la taille, la forme extérieure, le vernis ou la couverte, par les détails, l'ornementation, la nature, la qualité de la pâte, la dureté, le degré de la cuisson, la coloration, l'épaisseur, l'emploi ou non du tour, enfin par la profondeur, le mode d'enfouissement et les signes qui décèlent leur présence à la surface.

Nous connaissons des sépultures à incinération avec des instruments en silex; d'aucunes renferment des objets en bronze; d'autres contiennent le bronze et le fer; certaines n'offrent que des cendres; plusieurs, le fer exclusivement; enfin, il en est qui ont donné des monnaies romaines.

Les sépultures à incinération sont évidemment plus difficiles à déterminer, en raison de la pauvreté ou de l'absence du mobilier que présentent les sépultures à inhumation. Nous les avons étudiées avec d'autant plus de soin, et nous croyons pouvoir distinguer avec sécurité les sépultures franques des autres sépultures à incinération. Nous ferons connaître ces caractères lorsque nos études seront suffisamment avancées pour nous permettre de publier un travail d'ensemble sur la Campine et la Flandre. D'ailleurs l'incinération a persisté très longtemps en Belgique, tout au moins jusqu'au IX^e siècle : les Capitulaires le démontrent. Des peines sont prononcées contre ceux qui, « comme les païens », s'obstinent à incinérer leurs morts.

M. VAN BASTELAER. — Je répète que les vases germaniques que l'on trouve dans les tumuli de l'âge du fer, n'ont aucun rapport avec les vases des tombes franques. On ne peut donc, au point de vue archéologique, leur appliquer la dénomination de francs.

M. DELVAUX. — Dans notre essai de carte préhistorique, nous n'avons pas entendu nous occuper de faits qui appartiennent à l'histoire des Franks de la période historique, mais exclusivement, ainsi que nous l'avons déjà déclaré, des premiers Franks, des colons transportés en Flandre et des pasteurs établis dans la vallée du Démer, qui ont pratiqué la crémation jusque vers la fin du IV^e siècle.

M. VAN BASTELAER. — Ce que nous connaissons des Francs ne permet pas d'établir le moindre rapport entre eux et les populations dont parle M. Delvaux. Si, dès le III^e siècle, nous trouvons des tombes franques, nous y récoltons les mêmes objets caractéristiques que dans les cimetières francs d'époque plus récente.

M. CUMONT. — On a fouillé à Swarlée un tombeau franc du IV^e siècle, dans lequel il y avait surtout des objets romains.

M. DELVAUX. — Qu'il y ait, qu'on ait retrouvé et qu'on découvre dans la Flandre des tombes franques et autres à inhumation, c'est un fait parfaitement admissible : il serait surprenant qu'il en fût autrement. Nous avons relevé nous-même et noté sur nos cartes l'emplacement de tumulus avec squelettes, etc.; mais ces trouvailles ne renversent aucun de nos arguments. Ce sont des sépultures gallo-romaines, ou de la période que nous appellerions volontiers néo-franque, c'est-à-dire historique. La découverte de ces quelques tombes n'exclut aucunement l'existence de nombreuses sépultures à incinération, celles, par exemple, des anciens colons, les vieux Franks, les seules dont nous entendions présentement nous occuper.

M. VANDERKINDERE. — Dans la loi salique, où se reflètent des mœurs très anciennes, il n'est cependant fait mention que de tombeaux à inhumation.

M. DELVAUX. — Comme le sait mieux que nous M. Vanderkindere, les bases de la loi salique, qui remontent très haut, étaient conservées de mémoire par des hommes spéciaux qui étaient tenus de les réciter dans l'assemblée au Malberg, *in Malbergo*. Revue, corrigée, mise par écrit sous Clovis peut-être, il est parfaitement vraisemblable, et notre honorable contradicteur admet lui-même, pensons-nous ⁽¹⁾, qu'on ait pu y effectuer des retouches, qu'on y ait introduit des titres, etc., nécessités par les changements survenus dans la fortune, les mœurs et les usages de la nation, ou amenés par les événements.

On cessait d'incinérer, il était devenu de bon goût d'inhumer avec le faste gaulois : le texte aura été refondu et rédigé dans ce sens, quoi de plus vraisemblable ? Si notre mémoire n'est pas en défaut, il existe des exemples de semblables retouches ou interpolations pratiquées lors de la mise par écrit de la *Lex salica*.

(1) L. VANDERKINDERE, *Introduction à l'histoire, etc.*, p. 114, in-8°. Bruxelles, 1890.

M. CUMONT. — M. Houzé a avancé, me paraît-il, d'une manière trop générale, que le cimetière d'Anderlecht est plus récent que les cimetières de la province de Namur. On trouve dans cette province des cimetières de différents âges.

M. HOUZÉ. — Je n'ai entendu parler que des cimetières dont il m'a été donné d'étudier les restes. D'après ce que m'a dit M. Bequet, le cimetière le plus ancien de la province serait celui de Furfooz, mais là on n'a pas recueilli les ossements. Le cimetière de Wancennes, qui contenait trois cents tombes, m'a permis de relever quelques mensurations, et m'a fourni des renseignements d'autant plus intéressants que les sexes avaient été différenciés par le mobilier.

M. CUMONT. — Je crois que Wancennes est du VI^e siècle : c'est de ce cimetière que provenait la balance dont j'ai donné une description.

M. DE PAUW. — Je crois qu'il faut faire quelques réserves sur l'attribution aux Germains des vases à incinération. On trouve des tombes romaines un peu partout dans le pays ; de là l'abondance des tessons bien reconnaissables à la pâte.

M. DELVAUX. — Il n'y a rien de commun entre les urnes à incinération, bien connues, que M. De Pauw attribue aux Romains, et les vases franks. Forme, couleur, pâte, dimensions, emploi du tour, vernis, cuisson, ornementation, épaisseur, tout est différent. D'ailleurs, en Campine comme en Flandre, il n'y a pas que les sépultures franques à incinération : comme nous l'avons dit et répété à suffisance, il en est beaucoup d'autres, et de plus anciennes.

M. V. JACQUES. — La question des vases à incinération viendra, j'ai tout lieu de le croire, en discussion au prochain Congrès d'archéologie de Bruxelles. L'un de nos membres honoraires, M. Hamy, m'écrivait dernièrement à ce propos et me demandait quelle était en réalité l'opinion des savants belges sur les vases qui sont communément désignés sous le nom de vases à incinération germaniques. Il lui paraissait, en effet, fort étrange de retrouver dans de nombreux cimetières du nord de la France ces mêmes vases, et il était fort tenté d'y voir plutôt des vases gaulois que des vases germaniques. J'ai répondu à M. Hamy que s'il voulait bien communiquer au Congrès le résultat de ses observations sur ce sujet en France, il y aurait moyen d'éclaircir la question en établissant

une comparaison sur les pièces elles-mêmes et non sur des descriptions toujours plus ou moins fidèles. Je pense donc que le Congrès verra renaître le débat qui nous retient ce soir et que l'origine de ces vases pourra être définitivement fixée.

M. VANDERKINDERE. — M. Houzé a soulevé, dans son intéressant travail, un grand nombre de questions qui mériteraient d'être examinées. J'aimerais cependant à lire son mémoire avant de le discuter. Mais il y a certains points de détail qui m'ont frappé et sur lesquels je me permettrai de faire quelques observations. Ainsi je ne puis admettre que toutes les populations du nord de la Gaule fussent de race germanique. Je crois que les Germains qui sont arrivés dans nos régions se sont peu à peu fondus avec des populations qui les occupaient auparavant et qui étaient gauloises.

Je me demande aussi s'il est bien permis de donner spécialement le nom de Hallstadt au type franc, alors que celui-ci se trouve bien mieux représenté dans d'autres contrées. Je ne voudrais pas qu'une confusion s'établît à ce sujet, et je crains bien que le système suivi par M. Houzé ne prête à l'erreur. Il est évident que tous ceux qui offrent ce type d'Hallstadt ne sont pas des Francs, car on trouve le même type chez les Saxons, les Lombards, etc.

M. HOUZÉ. — En employant la dénomination de type de Hallstadt, j'ai désigné un type anthropologique auquel appartiennent incontestablement les Saxons, les Lombards, etc.

M. VANDERKINDERE. — Je ne puis admettre que les Frisons soient des Francs : ce sont deux peuples bien distincts. Je diffère aussi avec M. Houzé sur quelques points d'histoire : ainsi je ne crois pas qu'il y avait des Saliens dans le Limbourg du temps de Tibère.

M. HOUZÉ. — C'est dans le livre de M. Vanderkindere que j'ai vérifié tous les points d'histoire auxquels j'ai touché dans mon travail. Je ferai remarquer cependant qu'il est possible qu'en parlant je me sois trompé et que j'aie appliqué le nom de Saliens aux populations du Limbourg. C'est le nom de Sicambres que j'ai évidemment voulu employer.

M. VANDERKINDERE. — Il m'a paru, en effet, qu'il n'y avait là qu'une erreur de langage. Je me demande également s'il est bien nécessaire de parler encore des théories de A. Thierry. Elles sont abandonnées aujourd'hui par tout le monde. Enfin, je voudrais savoir si la nature du sol n'est pas la cause pour laquelle on ne

retrouve pas de sépultures franques dans les Flandres. Il semblerait qu'il en est ainsi d'après les observations de MM. Houzé et Cumont.

M. VAN BASTELAER. — Si les corps disparaissaient, il n'y aurait cependant aucune raison pour qu'il en fût de même du mobilier funéraire. Je pense que si l'on n'a rien trouvé en Flandre, c'est que les fouilles ont été très rares et très superficielles.

M. DELVAUX. — Un mot de réponse à la question de M. Vanderkindere. Le terrain de surface en Flandre, comme partout ailleurs, diffère suivant les endroits où il est observé et la nature des éléments qui entrent dans la composition du sol et du sous-sol; il y a des régions limoneuses comme dans le Hainaut et des zones sableuses comme en Campine.

En thèse générale, les ossements sont, pour ainsi dire, indestructibles : les trouvailles archéologiques et les fossiles en font foi; ils ont d'autant plus de chance de demeurer intacts qu'ils sont enfouis plus profondément et mieux soustraits à l'action de l'air. Toutefois il y a des exceptions. On a trouvé des ossements en fort bon état de conservation à peu de distance de la surface, même dans des sables imprégnés d'eau⁽¹⁾.

C'est évidemment une appréciation erronée que celle qui fait croire à plusieurs de nos collègues que le sol de la Flandre n'a pas été, autant que les autres parties du pays, exploré, remué par la culture. Nous croyons, au contraire, qu'il est l'objet de plus de soins qu'ailleurs. En Flandre, la propriété est très morcelée, et le paysan cultive son petit champ avec passion, avec amour. Le fer de la bêche flamande est plus long et, en général, le manche plus court que le sont les parties correspondantes des instruments similaires employés dans les autres provinces; on y défonce la terre profondément, et le travailleur examine de très près tout ce que son outil ramène au jour.

A notre avis, il y a certainement en Flandre autant d'excavations, de sablières, de tranchées de chemin de fer, d'ouvrages d'art, de fondations de maisons et beaucoup plus de briqueteries que dans n'importe quelle partie de la Belgique. Il suffit pour s'en assurer de

(¹) Pour recueillir et assurer la conservation des ossements fossiles, il suffit, après les avoir retirés avec précaution (car ils sont alors, comme on sait, très friables), de les laisser sécher lentement à l'air, au soleil : ils ne tardent pas à reprendre leur solidité première.

consulter les cartes à grande échelle ou, ce qui vaut mieux, d'explorer, ainsi que nous l'avons fait, à pied le pays.

M. VAN BASTELAER. — Je ne puis partager la manière de voir de l'honorable M. Delvaux. J'ai rencontré des cimetières dont les tombes étaient toutes à une profondeur d'un mètre à un mètre et demi.

M. V. JACQUES fait observer qu'à Anderlecht c'est un hasard, l'établissement d'une briqueterie, qui a fait découvrir le cimetière franc.

M. DE PAUW. — C'est, en général, à l'occasion de travaux exécutés à des profondeurs assez grandes que l'on découvre les sépultures.

M. V. JACQUES. — Je ne veux pas commettre d'indiscrétion, mais je crois pouvoir signaler un fait qui intéressera tous ceux qui ont pris part à la discussion de ce soir : c'est la découverte et la fouille méthodique, qui se fait en ce moment, d'un cimetière franc non loin de Bruges.

La discussion est close.

NOTE DE M. V. JACQUES,
SUR LES LAPONS DU MUSÉE DU NORD.

Il y a actuellement, au Musée du Nord, une troupe de Lapons composée de deux hommes et de deux femmes adultes, de deux gamins et de trois fillettes de 7 à 14 ans et d'un enfant d'un an. Je n'ai pas eu le temps de faire de ces intéressants personnages une étude complète; mais je puis vous dire que, sauf pour la coloration des cheveux, ils présentent tous les caractères, bien connus d'ailleurs, de leur race. La taille des hommes est de 1^m,55 et 1^m,53; celle des femmes de 1^m,45 et 1^m,42. Mais les cheveux sont châains. Cette preuve incontestable de métissage ne se retrouve ni dans la taille, ni dans la forme de la tête, autant que j'ai pu en juger, pour cette dernière, par une simple inspection.

Ils sont vêtus de peaux garnies de leurs poils, et ils ont avec eux quelques ustensiles : ainsi à la ceinture pendent, au bout de lanières de cuir, la cuiller de bois ou d'argent, la blague à tabac, le couteau, le dé, les aiguilles et les ciseaux. Leur bagage comprend

deux tentes, des sacs de peau, des vases de bois et un berceau dont le fond est recouvert d'une épaisse couche de sciure de bois : vous en devinez bien l'utilité. Enfin deux rennes et un chien complètent la bande.

Je ne vous dirai rien de leurs chants ni de leurs exercices au lasso, pas plus que de leurs bijoux de pacotille. Mais la troupe, dans son ensemble, mérite une visite, et je ne puis que vous engager à profiter des derniers moments de leur séjour pour aller les voir.

La séance est levée à 10 ³/₄ heures.
